

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**18**

## **PROPOSITION**

### **ASSEMBLEE PLENIERE**

**25 AVRIL 2014**

#### **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

#### **AGRICULTURE - FORET**

Plan d'actions régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation

## EXPOSE DES MOTIFS

### 1. Contexte

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre 48 % du territoire régional, soit 1 517 000 ha et représente 9 % de la surface forestière nationale. La forêt est en expansion avec un taux de croissance de 6 % par an (dû au phénomène de déprise des terres agricoles) malgré le risque persistant d'incendie de forêt.

La forêt régionale est multifonctionnelle et non pas dédiée exclusivement à l'exploitation du bois. Au-delà de son rôle économique, elle a des fonctions sociales, paysagères et environnementales qui doivent être préservées par la mise en œuvre d'une gestion soutenable de la forêt, d'un prélèvement de la ressource limité à l'accroissement de la forêt, et d'une sylviculture dédiée aux différents usages du bois.

La récolte du bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur représentait en 2012, 720 000 m<sup>3</sup>, soit moins de 20 % de l'accroissement naturel forestier. La forêt régionale est donc considérée comme largement sous-exploitée à cause de la qualité moyenne des peuplements, du relief, des difficultés d'accès, des blocages « sociaux » devant les coupes de bois et du morcellement de la propriété. En effet, on considère que seulement 37 % des forêts de production sont facilement exploitables en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 67 % au niveau national.

Près de la moitié des volumes exploités en région sont destinés à la trituration. Les usages du bois récolté en région sont répartis comme suit :

- 44 % : bois d'industrie à destination presque exclusive de la papeterie de Tarascon « Fibre excellence ».

- 29 % : bois énergie (26 % bois bûche + 3 % plaquettes forestières à destination des chaufferies en circuit court).

- 27 % : bois d'œuvre.

En région, la filière bois est peu structurée et vieillissante bien que l'on dénombrait en 2012 plus de 5 000 entreprises (de l'exploitation forestière aux entreprises de commercialisation en passant par les unités de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation). Les entreprises d'exploitations forestières et les scieries sont de taille modeste, souvent familiales, avec de faibles capacités d'investissement.

Si différentes structures interprofessionnelles locales ou départementales existent en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et mènent des actions de développement et de professionnalisation de la filière, il est essentiel aujourd'hui qu'une organisation régionale représentative de cette filière forêt bois se mette en place. Cette interprofession peine à voir le jour en raison d'un contexte conjoncturel non favorable et d'intérêts catégoriels divergents entre certaines parties prenantes.

Dans ce contexte, la région est aujourd'hui confrontée à un débat sur l'avenir de la filière bois régionale en raison d'une forte pression sur la demande de bois d'industrie à partir de 2015, susceptible de remettre en cause l'organisation territoriale de mobilisation de la ressource ainsi qu'une redistribution de ses usages.

Pour répondre à cette demande, il est nécessaire de mieux organiser la mobilisation de la ressource et la structuration de l'offre par :

- la planification quantitative et qualitative du prélèvement de la ressource par les territoires prenant en compte le renouvellement forestier et la valorisation paysagère ;
- un impératif d'organisation de la filière forêt bois régionale de l'amont à l'aval ;
- l'amélioration du bilan économique des opérations de coupes de bois ;
- l'accroissement de la contractualisation entre détenteurs de la ressource et utilisateurs.

## **2. La politique régionale depuis 10 ans**

La Région apporte son soutien aux entreprises, aux propriétaires forestiers et aux territoires à travers ses politiques forestières de développement de l'économie du bois et des énergies renouvelables. Ce soutien a permis notamment :

- des investissements tels que 230 chaufferies bois collectives et des équipements de transformation et de stockage pour assurer leur approvisionnement en circuit court, 100 kms de dessertes forestières, la modernisation d'une quarantaine d'entreprises de la filière forêt bois, l'acquisition par des collectivités de 200 ha de forêt ;

- la mise en place de stratégies territoriales et partenariales par la création et la mise en œuvre de 14 Chartes forestières de territoires, de 13 Plans de développement de massif, de 9 Plans d'approvisionnement territoriaux et des démarches de développement de filières courtes bois-énergie ;

- la création d'outils pour la valorisation du bois dans la construction avec les travaux du PRIDES Fibresud et la démarche en circuit court « Bois des Alpes » dont la construction de 8 bâtiments pilote, la certification PEFC de 316 040 hectares de forêts.

Par ailleurs, la Région a des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables, et notamment la biomasse, inscrits dans le Schéma Régional Climat-Air-Energie adopté en juillet 2013 et dont le soutien est proposé dans le futur contrat de plan Etat-Région et programme opérationnel du FEDER.

Elle a en outre défini des orientations intéressantes la couverture forestière au travers des réservoirs de biodiversité dans la composante verte de la trame verte et bleue et les corridors écologiques qui couvrent respectivement 69 % et 5 % de la forêt dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) présenté à l'Assemblée plénière du 8 juin 2013.

Compte-tenu des enjeux évoqués plus haut, la mise en œuvre d'une stratégie offensive, concertée et différenciée en fonction des usages ainsi que d'une politique régionale en direction de l'ensemble des acteurs de la filière, depuis le détenteur de la ressource jusqu'à l'utilisateur final, s'avère nécessaire.

C'est pourquoi la Région fait le choix de renforcer son action vis-à-vis de la forêt en lançant un « Plan d'actions régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation » et ce, dans le respect des orientations et objectifs du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) et du SRCE.

La stratégie se décline en 3 objectifs :

- 1- Objectif n° 1 : Mobiliser, maintenir et pérenniser la ressource forestière dans une logique de développement soutenable alliant l'efficacité économique à la préservation de la biodiversité et de la qualité du patrimoine forestier régional

La Région s'engage à :

- renforcer le soutien aux territoires qui veulent s'engager dans une stratégie d'économie forestière durable prenant en compte les critères de multifonctionnalité et visant à construire des plans de gestion durable cohérents avec les spécificités territoriales (chartes forestières, PNR...);
- accompagner l'émergence de nouvelles stratégies locales de développement forestier maîtrisé, et s'appuyant notamment sur la contractualisation avec les Chartes forestières de Territoire, les plans de massif et les PNR notamment ;
- favoriser l'émergence d'une offre de biomasse durable supplémentaire tout en améliorant la gestion de celle existante et en respectant les orientations du SRCE ;
- renforcer le partenariat avec les acteurs régionaux de la forêt et du bois dans le cadre de conventions d'objectifs ;
- accompagner les collectivités qui s'engagent à mobiliser et mettre en vente du bois grâce notamment à des actions de communication auprès du grand public et à l'augmentation de leur patrimoine forestier par l'acquisition de foncier en zones forestières et naturelles ;
- aider les propriétaires forestiers à se regrouper et à s'engager dans une gestion durable de la forêt ;
- réaffirmer les orientations du SRCAE en les déclinant sur les territoires.

Ces mesures doivent permettre de renforcer la politique régionale de développement des usages bois énergie et bois construction en circuit court.

L'objectif sera mis en œuvre par un Appel à Manifestation d'Intérêt prenant en compte des critères d'éco-conditionnalité et une contractualisation. Les projets retenus seront financés dans le cadre des programmes régionaux dédiés à la Forêt et pour ce qui concerne l'aide à l'ingénierie de l'élaboration des stratégies territoriales et les actions innovantes, de la démarche AGIR+.

- 2- Objectif n° 2 : Accompagner la structuration de la filière forêt bois au sein d'une interprofession régionale

La Région s'engage à :

- soutenir la création d'une interprofession régionale et la mise en place d'un comité de pilotage de préfiguration dès juillet 2014. La Région et l'Etat souhaitent voir aboutir la constitution d'une interprofession régionale forêt bois en Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'ici la fin de l'année 2014 et ont d'ores et déjà pris des mesures en commun afin d'accompagner les professionnels dans la mise en place de cette interprofession ;
- accompagner les 3 actions prioritaires de l'interprofession naissante et soutenir les actions de la structure en phase avec les objectifs.

Les actions mises en œuvre seront financées dans le cadre du FEADER et des contreparties publiques régionales.

### 3- Objectif n° 3 : Renforcer le soutien des entreprises de la filière

La Région s'engage à :

- accompagner les projets et les investissements des professionnels, des entreprises de la filière forêt bois et de leurs groupements ;
- encourager l'usage du bois local dans la construction par le soutien à la création de bâtiments pilotes en bois des Alpes, et favoriser son usage dans les travaux pour lesquels la Région est maître d'ouvrage ;
- soutenir la certification de la gestion forestière durable des propriétaires et des entreprises.

Les actions mises en œuvre pourront être financées dans le cadre du FEDER POIA, du FEADER et des contreparties publiques régionales.

L'ambition de cette stratégie est d'impulser sur le territoire régional d'ici à 2018 :

- la création sans délai d'une interprofession régionale regroupant les acteurs de l'amont à l'aval ;
- la mobilisation et la commercialisation de 300 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires avec un équilibre des usages et compatible avec le SRCE ;
- la constitution ou le renforcement d'opérations de regroupement pouvant mener à la validation de 500 Plans simples de gestion supplémentaires en forêt privée ;
- la création de 50 kms de dessertes forestières supplémentaires ;
- la création et la mise en œuvre de 10 schémas de mobilisation de la ressource durable compatible avec le SRCE ;
- l'acquisition par les collectivités de 1 000 ha de forêt ;
- l'augmentation significative de projets de construction en bois local ;
- la réalisation de chaufferies collectives et réseaux de chaleur au bois, respectant la feuille de route du SRCAE ;
- la certification PEFC de 50 000 ha de forêt.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :